



SASU CYCLIFE

33 place des Corolles
92400 COURBEVOIE

Certifié Confiance

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31 décembre 2024

PARIS ILE DE FRANCE

83 avenue Philippe Auguste
75011 Paris
Tél : 01 49 29 44 40
Fax : 01 49 29 44 59
idf@orexidf-france.com
www.orex-france.com

ORLEANS VAL DE LOIRE

8 rue Claude Lewy
CS 40012
45073 Orléans Cedex 2
Tél : 02 38 66 60 60
Fax : 02 38 51 81 82
orleans@orex-france.com
www.orex-france.com

LAMOTTE-BEUVRON VAL DE FRANCE

13 avenue de l'Hôtel de Ville
41600 Lamotte-Beuvron
Tél : 02 54 88 49 22
Fax : 02 54 88 52 72
lamotte@orex-france.com
www.orex-france.com



Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	61 962	46 121	15 841	36 496
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 242 812		2 242 812	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	86 228	20 945	65 283	81 398
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	217 108 793		217 108 793	176 553 477
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 400		8 400	4 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	219 508 196	67 066	219 441 130	176 675 571
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 759 392		1 759 392	2 789 745
Fournisseurs débiteurs				4 366
Personnel	19 998		19 998	15 762
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	444 658		444 658	565 957
Autres créances	2 341 092		2 341 092	6 130 118
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	49 345		49 345	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance	343 301		343 301	337 150
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 957 786		4 957 786	9 843 098
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	224 465 982	67 066	224 398 916	186 518 669

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	59 830 503	59 830 503
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 666	9 666
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	5 909 257	5 909 257
Autres réserves		
Report à nouveau	-31 839 827	-22 293 983
Résultat de l'exercice	-5 856 097	-9 545 844
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 528 661	2 394 838
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30 582 163	36 304 438
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	21 569	11 977
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 569	11 977
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	183 029 388	138 816 644
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 939 505	3 399 575
<i>Personnel</i>	693 891	518 511
<i>Organismes sociaux</i>	482 764	364 874
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	344 899	520 452
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	36 941	27 376
Dettes fiscales et sociales	1 558 495	1 431 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 103 929	6 402 295
Produits constatés d'avance	163 866	152 527
TOTAL DETTES	193 795 184	150 202 255
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	224 398 916	186 518 669

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Production vendue (services)	9 527 788	100,00	5 949 655	100,00	3 578 133	60,14
Chiffre d'affaires net	9 527 788	100,00	5 949 655	100,00	3 578 133	60,14
Dont à l'exportation	5 092 891	53,45	2 044 636	34,37	3 048 256	149,09
Production immobilisée	2 242 812	23,54			2 242 812	
Subventions d'exploitation	8 500	0,09	4 000	0,07	4 500	112,50
Autres produits	5 354	0,06	16 318	0,27	-10 964	-67,19
Total produits d'exploitation	11 784 454	123,69	5 969 973	100,34	5 814 481	97,40
Charges d'exploitation						
Autres achats & charges externes	11 852 740	124,40	8 382 520	140,89	3 470 220	41,40
Impôts, taxes et vers. assim.	71 038	0,75	38 234	0,64	32 804	85,80
Salaires et Traitements	3 595 068	37,73	2 834 351	47,64	760 717	26,84
Charges sociales	1 922 202	20,17	1 455 963	24,47	466 238	32,02
Amortissements et provisions	49 718	0,52	21 913	0,37	27 805	126,89
Autres charges	147 630	1,55	154 921	2,60	-7 292	-4,71
Total charges d'exploitation	17 638 396	185,13	12 887 903	216,62	4 750 493	36,86
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 853 942	-61,44	-6 917 930	-116,27	1 063 989	-15,38
Produits financiers	7 869 361	82,59	2 691 879	45,24	5 177 482	192,34
Charges financières	7 721 456	81,04	5 185 090	87,15	2 536 366	48,92
RESULTAT FINANCIER	147 905	1,55	-2 493 210	-41,91	2 641 116	-105,93
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-5 706 036	-59,89	-9 411 141	-158,18	3 705 104	-39,37
Charges exceptionnelles	150 060	1,57	134 703	2,26	15 357	11,40
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-150 060	-1,57	-134 703	-2,26	-15 357	11,40
BENEFICE OU PERTE	-5 856 097		-9 545 844		3 689 747	-38,65

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU CYCLIFE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 224 398 916 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 856 097 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, la société réalise un test de perte de valeur à partir d'une approche DCF basée sur les hypothèses du plan à moyen terme et comprenant une valeur terminale. Lorsque la valeur issue de ce test est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Dans le cadre de la gestion du risque de change lié à la détention des titres de la société Studsvik Nuclear Environmental Holding AB, une couverture de change via un instrument financier a été mise en place. Cet instrument est comptabilisé conformément au règlement ANC n°2015-5 et aux articles 628-6 à 628-17 du PCG.

Ainsi, l'instrument de couverture est présenté dans les engagements hors bilan, tandis que les gains ou pertes (latentes ou réalisées) de cet instrument sont stockés au bilan dans le compte "4786 - Différences d'évaluation sur Instruments de trésorerie - Actif" ou "4787 - Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Passif".

Au 31 décembre 2024, ce compte, présenté en "Autres dettes" affiche un solde de 4,2 M€ en contrepartie des comptes de disponibilités.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,4 %
- Taux de croissance des salaires : 2,5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 24,71 %
- Table de taux de mortalité : TH/TF 00-02

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Titres de participations :

Cyclife Japan :

Cyclife a procédé à la création d'une nouvelle filiale au Japon, nommée Cyclife Japan. La valeur des titres détenus à 100% s'élève à 633 102 Euros.

Waste2Glass :

Cyclife a participé à l'augmentation de capital de Waste2Glass pour un montant de 300 000 Euros.

Cyclife Digital Solutions :

Un complément de prix de 200 000 Euros a été versé au cédant des titres Quadrica, société absorbée par Cyclife Digital Solutions le 7 novembre 2023.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 962	2 242 812		2 304 775
Immobilisations incorporelles	61 962	2 242 812		2 304 775
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 922			64 922
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 950	3 356		21 306
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	82 872	3 356		86 228
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	176 553 477	53 061 133	12 505 817	217 108 793
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 200	4 200		8 400
Immobilisations financières	176 557 677	53 065 333	12 505 817	217 117 193
ACTIF IMMOBILISE	176 702 511	55 311 502	12 505 817	219 508 196

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles comprend les coûts de production d'un logiciel ERP pour un montant de 2 242 812 Euros.

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
CYCLIFE GERMANY GMBH** 91058 ERLANGEN	1 000 000	-981 000	100,00	-1 592 000
SAS GRAPHITECH** 69006 LYON 06	1 550 000	2 564 000	51,00	1 473 000
SA CYCLIFE FRANCE** 30200 CODOLET	14 600 000	49 916 000	100,00	12 702 000
SAS CYCLIFE DIGITAL SOLUTIONS** 30200 BAGNOLS	779 000	-34 000	100,00	515 000
CYCLIFE SWEDEN HOLDING AB** 99 Sodermanlands L	4 348	22 419 565	100,00	-152 000
SASU CYCLIFE ENGINEERING** 69006 LYON	537 000	1 857 000	100,00	2 642 000
AQUILA NUCLEAR ENGINEERING Limited** 99 Winchest	1 213	1 511 622	100,00	-716 000
CYCLIFE JAPAN** 99 Tokyo Japon	620 301		100,00	-289 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS WASTE2GLASS** 78520 LIMAY	3 100 000	-684 568	50,00	-55 072

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	91 328 055	91 328 055	12 545 052		3 066 000
- Participations (détenues entre 10% et 50%)	1 557 688	1 557 688			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

(*) Comptes 2024 non communiqués. (**) Projets de comptes annuels 2024.

Les données des comptes annuels des filiales Aquila et Cyclife Sweden Holding AB sont converties au taux du 31 décembre 2024.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 467	20 654		46 121
Immobilisations incorporelles	25 467	20 654		46 121
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 208	12 565		13 773
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	266	6 906		7 172
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 474	19 472		20 945
ACTIF IMMOBILISE	26 940	40 126		67 066

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 129 141 892 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	124 225 051	5 444 988	118 780 063
Prêts			
Autres	8 400		8 400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 759 392	1 759 392	
Autres	2 805 749	2 805 749	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	343 301	343 301	
Total	129 141 892	10 353 429	118 788 463
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	2 444 989
Clients - factures à établir	288 388
Charges sociales - produits à recev	7 452
Total	2 740 830

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 59 830 502,76 euro décomposé en 7 469 476 titres d'une valeur nominale de 8,01 euro.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre d'actions
I. PERSONNES MORALES		
EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT 92049 PARIS LA DEFENSE CEDEX	100,00	7 469 476,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 20/03/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-22 293 983
Résultat de l'exercice précédent	-9 545 844
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-31 839 827
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-31 839 827
Total des affectations	-31 839 827

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	59 830 503				59 830 503
Primes d'émission	9 666				9 666
Réserves réglementées	5 909 257				5 909 257
Report à Nouveau	-22 293 983	-9 545 844			-31 839 827
Résultat de l'exercice	-9 545 844	9 545 844	-5 856 097		-5 856 097
Provisions réglementées	2 394 838		133 822		2 528 661
Total Capitaux Propres	36 304 438		-5 722 274		30 582 163

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 394 838	133 822		2 528 661
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 394 838	133 822		2 528 661
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		133 822		

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	11 977	9 592			21 569
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	11 977	9 592			21 569
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 592			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 193 795 184 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (*)	183 029 388	16 379 388	161 150 000	5 500 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 939 505	2 939 505		
Dettes fiscales et sociales	1 558 495	1 558 495		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 103 929	6 103 929		
Produits constatés d'avance	163 866	163 866		
Total	193 795 184	27 145 184	161 150 000	5 500 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 329 064
Dettes provision pour CET	174 892
Personnel - autres charges à payer	518 999
Charges sociales s/ CET	81 253
Charges sociales - charges à payer	196 972
Total	2 301 180

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	343 301		
Total	343 301		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	163 866		
Total	163 866		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	4 237 833	4 945 435	9 183 268
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	197 064	147 457	344 520
TOTAL	4 434 897	5 092 891	9 527 788

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires	133 822	
TOTAL	133 822	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2016, la société SASU CYCLIFE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA ELECTRICITE DE FRANCE.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Selon les termes de la convention, la société verse à EDF, à titre de contribution au paiement de l'impôt sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qu'elle aurait payé si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à déduction auxquels elle aurait pu prétendre en l'absence d'intégration fiscale. Cette convention aboutit donc pour la société à une neutralité fiscale parfaite.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 35 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	33	1
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Total	35	1

Engagement hors bilan

Couverture de change :

Dans le cadre de l'acquisition en juillet 2016 de la société Studsvik Nuclear Environmental Holding AB, devenue Cyclife Sweden Holding AB, Cyclife SAS a mis en place une couverture de change, avec EDF SA, pour une durée d'un an renouvelable. Le montant couvert s'élevait à 273.267.000 SEK. La couverture est renouvelée chaque année en juillet.

Cette couverture a généré un résultat de change réalisé de -298 294 Euros le 05/08/2024. Cette charge a été comptabilisée dans le compte "478700 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Passif".

Complément de prix :

Le 27 juillet 2023, conformément au protocole d'acquisition de Quadrica, signé en date du 31 mars 2022, un premier complément de prix a été versé à hauteur de 109 000 euros. Un second complément de prix de 200 000 euros a été versé en 2024. Pour rappel, le montant maximal du complément de prix est d'un million d'euros sur les 3 premiers exercices. A la date d'arrêt des comptes, aucun complément de prix n'est prévu concernant Quadrica.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : ELECTRICITE DE FRANCE

Forme : S.A.

SIREN : 55208131766522

Au capital de : 2 084 365 041 euros

Adresse du siège social :

22-30 avenue de Wagram 75008 PARIS

Autres informations

Engagements de retraite

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées a fait l'objet d'une provision de 21 569 euros.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes :

- Année 2023 : 11 646 euros,
- Année 2024 : 12 420 euros.

CYCLIFE

Société par actions simplifiée au capital de 59.830.502,76 euros
Siège social : Tour Europe, 33 Place des Corolles, 92400 Courbevoie
808 537 856 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille-vingt-quatre, le 19 mars,

La société **EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SA**, société anonyme au capital de 2.641.454.404 euros, dont le siège social est situé 33 Place des Corolles, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 380 414 482, représentée par Monsieur Frédéric BELLOY en sa qualité de Président Directeur Général,

détenant l'intégralité du capital social de la société **CYCLIFE** (la « **Société** »),

et agissant en sa qualité d'associé unique de la Société (l' « **Associé Unique** »),

a été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et quitus au Président et à la Directrice Générale,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et approbation desdites conventions s'il y a lieu,
- Renouvellement du mandat du Président Monsieur Sylvain Granger,
- Renouvellement des mandats de membres du Comité de Direction de Monsieur Gilles Giron et de la société EDEV,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- L'inventaire de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 2024,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- La copie de la lettre d'information au Commissaire aux comptes,
- Les statuts à jour de la Société.

Après avoir constaté que:

- La société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement informée des présentes décisions.

Après avoir en outre constaté que :

- Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, ainsi qu'au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions.

L'Associé Unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, et faisant apparaître pour ledit exercice une perte de (5 856 097) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Associé Unique donne quitus de sa gestion au Président et à la Directrice Générale au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit (5 856 097) euros, ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau antérieur..... (31 839 827) euros
- Résultat de l'exercice..... (5 856 097) euros
Affecté en totalité au compte Report à Nouveau _____
- **Report à nouveau après affectation (37 695 924) euros**

L'Associé Unique, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, prend acte qu'aucune convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou renouvelée au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Constatant que le mandat du Président Monsieur Sylvain Granger arrive à échéance, l'Associé Unique décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2027.

CINQUIEME DECISION

Constatant que le mandat du membre du comité de Direction de Monsieur Sylvain Granger arrive à échéance, l'Associé Unique décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2027.

SIXIEME DECISION

Constatant que le mandat de membre du Comité de Direction de Monsieur Gilles Giron arrive à échéance, l'Associé Unique décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2027.

SEPTIEME DECISION

Constatant que le mandat de membre du Comité de Direction de la Société EDEV arrive à échéance, l'Associé Unique décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2027.

HUITIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé des décisions.

EDF DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT SA,
Associé Unique
représenté par Monsieur Frédéric BELLOY



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CYCLIFE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CYCLIFE S.A.S.

Tour Europe 33, place des Corolles 92400 COURBEVOIE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CYCLIFE S.A.S.

Tour Europe 33, place des Corolles 92400 COURBEVOIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société Cyclife S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cyclife S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 mars 2025

KPMG SA

Quentin Hénaux

Associé